



ᐃᑦᑦᑦᑦ ᐃᑦᑦᑦ  
EYYOU ISTCHEE  
BAIE-JAMES

# TAXE SUR L'HÉBERGEMENT ET CRÉDITS MARKETING

---

2026-2027



## TAXE SUR L'HÉBERGEMENT

Il s'agit d'une taxe de 3,5% qui est chargée sur le prix de chaque nuitée et qui permet de financer le Fonds de partenariat touristique mis en place pour soutenir et renforcer l'industrie touristique québécoise. Cette taxe est donc chargée au client sur sa facture.

## PROGRAMME DE CRÉDITS MARKETING

Pour les membres de TBJ, une ristourne de 15% de la somme de TSH remise à Revenu Québec par l'hébergement est accumulée à l'utilisation exclusive du membre pour faire la promotion de son offre et de ses services au Québec selon les modalités établies par Tourisme Québec.

## COMMENT OBTENIR VOS CRÉDITS MARKETING

Pour participer au programme, l'établissement membre de TBJ doit lui fournir une copie du formulaire de déclaration de taxe sur l'hébergement de Revenu Québec accompagnée de l'un des documents suivants :

- Copie du chèque encaissé par Revenu Québec
- Sceau de paiement d'une institution financière apposé sur le formulaire de déclaration
- Preuve de paiement par guichet automatique
- Une copie du relevé de compte

Vous devez nous faire parvenir ces documents au plus tard le 30 avril de l'année en cours.

Le montant des crédits marketing est versé au compte client du membre dès réception du paiement de Tourisme Québec. Ces renseignements sont traités de façon confidentielle.

Un membre peut s'adresser à TBJ pour vérifier le montant de ses crédits accumulés.

Un membre peut s'adresser à TBJ pour vérifier le montant de ses crédits accumulés.

Les crédits marketing sont conservés dans le compte du membre durant trois ans. Par la suite, ils retournent dans le budget de promotion régional et ne sont plus disponibles pour les membres (les crédits deviendront périmés).

## EXEMPLES DE PREUVES ACCEPTÉES

**MON DOSSIER | ENTREPRISES** \*Nom de l'entreprise

TAXES | RETENUES ET COTISATIONS | OBLIGATIONS PARTICULIÈRES | AUTRES SERVICES

DECLARATION DE TAXE SUR L'HÉBERGEMENT

### ACCUSÉ DE RÉCEPTION

✓ La déclaration a été transmise avec succès le **23 janvier 2026 à 19 h 15 min 25 s HNE (UTC-5:00)** par [REDACTED]  
Le numéro de référence est [REDACTED]

⚠ Afin d'éviter de payer des pénalités et des intérêts, vous devez respecter votre date d'échéance pour la production de votre déclaration et pour le paiement de tout montant dû. Notez que la date de réception d'un paiement est la date à laquelle nous le recevons ou la date à laquelle il est reçu par une institution financière.

ℹ Votre code de paiement est [REDACTED]

Voici les modes de paiement qui, selon votre situation, peuvent vous être offerts :

- au moyen du service de paiement en ligne de votre institution financière (utilisez votre **code de paiement** et sélectionnez la facture **Revenu Québec - Code de paiement**);
- par débit préautorisé;
- par chèque ou mandat (imprimez et joignez le bordereau de paiement).

**\*Preuve de paiement doit être attachée**

Copie du chèque encaissé par Revenu Québec  
Sceau de paiement d'une institution financière apposé sur le formulaire de déclaration  
Preuve de paiement par guichet automatique  
Une copie du relevé de compte

Sélectionner un mode de paiement

|        |     |  |        |           |
|--------|-----|--|--------|-----------|
| 23 OCT | PWW | Paiement facture - AccèsD Internet / CODE PAIEMENT | 472.39 | 11 398.70 |
|--------|-----|--|--------|-----------|

### DOSSIER ET PÉRIODE

Numéros d'identification et de dossier

Période Du 2025-10-01 au 2025-12-31

Échéance 2026

### INSCRIPTION DES RENSEIGNEMENTS

Total de la taxe sur l'hébergement [REDACTED] \$

Période de déclaration du 2025-10-01 au 2025-12-31

Soiété à remettre **112521,87**

N'apportez rien au bureau de paiement. Conservez cette partie pour vos dossiers.

**Bordereau de paiement** VDZ-541.26 (2023-12)

000 1011606627 480002 20251200 000000000000 1011606627 404 5

Soiété à remettre **112521,87**

Reçu par : C. P. 25500, succursale Terminus Québec (Québec) G1A 0A9

010154751# 178310#8151

**RELEVÉ DE COMPTE**

EOP ÉPARGNE AVEC OPÉRATIONS (E)

| Date   | Code | Description  | Pris | Retrait | Débit | Solde     |
|--------|------|--|------|---------|-------|-----------|
| 23 OCT | PWW  | Paiement facture - AccèsD Internet / CODE PAIEMENT |      | 472.39  |       | 11 398.70 |

## CONDITIONS D'UTILISATION

- Toutes les utilisations sont conditionnelles à une approbation préalable de TBJ\*
- Ce programme est réservé aux membres de TBJ, l'adhésion annuelle n'est donc pas une dépense admissible.
- Les crédits doivent servir à des actions ou activités de promotion et de commercialisation ou être utilisé pour que les entreprises participent à des activités structurantes pilotées par l'ATR (développement, structuration, formation, etc.).
- Les crédits doivent concerner des actions reconnues par TBJ.
- Lorsqu'utilisé pour des actions ou activités de promotion et de commercialisation, celles-ci doivent être à portée régionale et reconnues par l'ATR.
- Les crédits couvrent 85% du coût avant taxe de l'action effectuée par le membre.

### \* Approbation préalable de TBJ

- Frais non-admissibles:*
- Gestion
  - Développement d'image de marque
  - Hébergement de site Web et mise à niveau
  - Affichage routier
  - Production de projet
  - Habillage d'automobile de compagnie

À l'exception des plateformes et outils TBJ, le logo de la destination doit apparaître sur le produit final.

## EXEMPLES D'APPLICATIONS

### Plateformes et outils TBJ :

- Espace publicitaire : site web, infolettre, outils imprimés
- Billet ou publication commandité : réseaux sociaux, blog
- Plan partenaires de la région

### Autres plateformes :

- Placement web
- Magazine spécialisé ou dépliant publicitaire
- Publicité télévisuelle
- Publicité radio
- Outils promotionnels développés à des fins de distribution
- Développement d'une nouvelle plateforme à des fins promotionnelles

## COORDONNÉES DU MEMBRE

ENTREPRISE:

CONTACT:

COURRIEL:

TÉLÉPHONE:

## MÉDIA OU PUBLICATION

TYPE DE MÉDIA OU PUBLICATION:

MARCHÉ VISÉ:

DATE DE PARUTION OU DE DIFFUSION:

DIMENSION DE L'ANNONCE/SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES:

COÛT TOTAL DE LA PUBLICITÉ (AVANT TAXES):

DESCRIPTION DU CONTENU:

*Après l'approbation de votre demande, le fournisseur devra facturer Tourisme Baie-James à [info@eeyouistcheebaiejames.com](mailto:info@eeyouistcheebaiejames.com). TBJ assumera 85% du coût total avant taxes et une facture de la balance du montant vous sera acheminée.*

SIGNATURE:

DATE:

## RÉSERVÉ À TOURISME BAIE-JAMES

ACCEPTÉ PAR:

DATE:

CONDITIONS À RESPECTER:

SIGNATURE: